

France/Madoff : l'AMF inflige 360.000 euros d'amende au gestionnaire OFI et à 2 dirigeants

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a infligé des amendes pour un total de 360.000 euros à la société de gestion OFI Asset Management et à deux de ses dirigeants, notamment pour un investissement dans des fonds exposés à Bernard Madoff.

La Commission des sanctions a condamné à 300.000 euros d'amendes OFI Asset Management. Les deux dirigeants, Gérard Bourret et Thierry Callault, ont écopé de 30.000 euros d'amendes chacun.

La sanction tient compte *« des manquements à l'obligation, en ce qui concerne l'investissement dans certains fonds, de réaliser des diligences suffisantes préalablement à l'investissement puis pour son suivi, ainsi que des manquements à l'obligation de respecter les ratios réglementaires »*, écrit la Commission, dans une décision rendue le 20 décembre et publiée jeudi 10 janvier sur le site internet de l'AMF.

Cet investissement fait référence notamment à des fonds concernés par la fraude Madoff, du nom de Bernard Madoff, un financier américain à l'origine d'une escroquerie géante découverte fin 2008 et qui a pu coûter au total dans le monde entre 23 et plus de 65 milliards de dollars.

En décembre 2008, le pôle de multigestion alternative chez OFI AM gérât ou conseillait financièrement douze fonds, dont quatre étaient investis dans des fonds exposés au risque Madoff, rappelle l'AMF.

Selon son site internet, OFI AM, détenu à 66 % par la Macif et 34 % par la Matmut, gérât 52,1 milliards d'euros au total au 30 septembre 2012.

La décision de l'AMF est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations françaises, Autorité des marchés financiers, sanctions.